

RAPPORT SEGMA 2024 : SYNTHÈSE

Le rapport sur les Services de l'Etat Gérés de Manière Autonome (SEGMA) accompagnant la Loi de Finances N°55-23 pour l'année budgétaire 2024 met l'accent sur le rôle des SEGMA, en tant que services de l'Etat bénéficiant d'un mode de gestion basé sur l'autonomie financière. Ces services jouent un rôle important dans la dynamique de développement de notre pays, et contribuent à la mise en œuvre des stratégies et des politiques publiques. Leur présence au niveau local et leur contact direct avec les usagers, leur permettent de se positionner comme des vecteurs d'amélioration du service public de proximité, aussi bien sur le plan quantitatif que sur le plan qualitatif.

S'inscrivant en ligne avec ces ambitions, le rapport sur les SEGMA qui accompagne la Loi de Finances 2024, met en évidence le rôle prépondérant que jouent les SEGMA dans la gestion de proximité des prestations fournies aux citoyens, tout en associant au mieux leurs plans d'action à des objectifs mesurés par des indicateurs chiffrés.

Ainsi, le rapport SEGMA 2024 met en exergue, dans sa première partie l'évolution du nombre de SEGMA et leur répartition par domaine d'intervention au titre de l'année budgétaire 2023. Par ailleurs, la deuxième partie dresse le bilan des réalisations financières des SEGMA au titre de l'année 2022, en comparaison avec celui de 2021 et ce, par le biais d'une analyse des encaissements des recettes et des émissions des dépenses ainsi que la contribution des SEGMA selon leur domaine d'intervention. Enfin, la troisième partie expose les réalisations physiques des SEGMA durant l'année 2022 et l'état d'avancement de leurs plans d'action en 2023, ainsi que leurs programmes d'action prévus dans le cadre du Projet de Loi de Finances de l'année budgétaire 2024.

I. Évolution du nombre des SEGMA par domaine d'intervention :

Le nombre total des SEGMA, au titre de l'année 2023, s'est situé à 171 services au titre de contre 173 services l'année d'avant, et ce, à la suite de la suppression de deux SEGMA à compter du 1^{er} janvier 2023 ; à savoir le « service de la valorisation des produits forestiers » et le « parc national de Souss-Massa » rattachés au ministère de l'agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts.

Aussi, il convient de noter la modification des intitulés de 4 SEGMA rattaché à l'autorité gouvernementale chargée de l'Administration de la défense nationale ; à savoir : L' « Hôpital militaire à Laâyoune » devenu L' « Hôpital militaire Hassan II à Laâyoune », L' « Hôpital militaire à Dakhla » devenu L' « Hôpital militaire Mohammed VI à Dakhla », L' « Hôpital militaire à Guelmim » devenu L' « Hôpital militaire Moulay El Hassan à Guelmim » et L' « Centre médico-chirurgical des Forces Armées Royales à Agadir » devenu L' « Hôpital militaire Oued Eddahab à Agadir ».

Ces SEGMA sont répartis selon 8 domaines d'intervention conformément aux grandes fonctions de l'Etat : le domaine de la santé avec 91 services, le domaine de l'enseignement, de la formation professionnelle et de la formation des cadres avec 44 services, le domaine de l'équipement, du transport et autres infrastructures économiques avec 16 services, le domaine des pouvoirs publics et des services généraux avec 9 services, le domaine des activités récréatives qui compte 5 services, le domaine de l'agriculture, de la pêche et des forêts comportant 2 services, le domaine des autres actions sociales avec 3 services et le domaine des autres actions économiques avec un seul service.

II. Bilan des réalisations financières des SEGMA au titre de l'année 2022 :

L'exécution des budgets des SEGMA, au titre de l'année 2022, présente un solde positif de l'ordre de 3.152,11 MDH en fin d'année, enregistré principalement par les SEGMA œuvrant dans le domaine de la santé à concurrence de 35,7%, et dans une moindre mesure par les SEGMA couvrant le domaine des pouvoirs publics et des services généraux et celui de l'équipement, du transport et des autres infrastructures économiques à hauteur de 23,48% et 21,74% respectivement.

En termes de **recettes** des SEGMA, leur montant global¹ a atteint 5.719,54 MDH dépassant ainsi le montant des prévisions situé aux alentours de 5.346,39 MDH, soit un taux de réalisation de 106,98%. En effet :

- Les recettes propres ont enregistré un montant de 1.633,12 MDH contre des prévisions de l'ordre de 1.437,93 MDH, soit un taux global de recouvrement de 113,57% ;
- Les dotations d'équilibre versées par le budget de l'Etat à certains SEGMA s'élèvent à 895,84 MDH en 2022 contre 828,73 MDH en 2021, soit une augmentation de l'ordre de 8,10% ;
- Pour sa part, le total des excédents d'exploitation et d'investissement à fin 2021 reporté en additionnel aux crédits de l'année 2022 se chiffre à 3.190,58 MDH, contre 3.032,17 MDH enregistré à fin 2020, soit une augmentation de l'ordre de 5,22%. Ainsi, il y a lieu de constater que les excédents représentent 55,78% des recettes des SEGMA en 2022, contre 28,55% pour les recettes propres et 15,66% pour les dotations d'équilibre du budget général.

S'agissant des émissions des **dépenses** des SEGMA au titre de l'année 2022, elles se sont élevées à 2.567,43 MDH en 2022, par rapport à des crédits ouverts de l'ordre de 5.152,09 MDH, soit un taux d'émission global de 49,83%. Par nature de dépenses, les dépenses d'exploitation émises sont de l'ordre de 2.104,53 MDH, représentant un taux d'exécution de 55,89%. Les dépenses d'investissement émises, quant à elles, se sont élevées à environ 462,90 MDH, avec un taux d'émission de 33,39%. A noter que les dépenses ont été exécutées à concurrence de 67,23% par les services opérant dans le domaine des activités récréatives, et à hauteur de 60,29% et de 47,78% respectivement par ceux œuvrant dans le domaine de la santé et le domaine de l'équipement, du transport et des autres infrastructures économiques.

¹ Intégrant les excédents reportés de l'exercice précédent.

Par ailleurs, le taux de couverture des dépenses par les recettes propres s'élève à 63,61% en 2022, contre 73,83% en 2021, soit une diminution de 10,22 points qui peut être expliquée par la stagnation des recettes des SEGMA après la sortie de la crise du Covid-19 déclarée en 2020.

III. Principales réalisations des SEGMA sur la période 2022-2023 et plan d'action 2024 :

La 3^{ème} partie du rapport expose les **réalisations physiques** des SEGMA s'appuyant sur l'évolution des indicateurs de production ou d'activité. L'objectif étant d'appréhender au mieux la qualité des prestations offertes aux usagers. A titre d'illustration, en ce qui concerne les SEGMA relevant du domaine de la santé, les hôpitaux publics ont poursuivi leurs efforts visant à accroître la productivité des services de chirurgie en augmentant le nombre de personnel médical et infirmiers spécialisés en chirurgie, ainsi qu'en renforçant les infrastructures et les équipements des salles d'opérations. En effet, les établissements de soins ont enregistré un taux de d'hospitalisation et de césarienne s'élevant, respectivement, à 50,2% et 157,8% au titre de l'année 2022, ainsi qu'en taux de prise en charge des patients de l'ordre de 120,4%. Ce dynamisme se poursuivra courant l'année 2024 à travers, notamment, l'amélioration de la gouvernance des établissements de santé, l'amélioration des moyens techniques et logistiques, la rationalisation des dépenses tout en maintenant la qualité des services et prestations, ainsi que la poursuite de la réforme du secteur de la santé, via principalement, la mise en place de l'Agence Marocaine des Médicaments et des Produits de la Santé.

Du côté des SEGMA opérant dans le domaine de l'équipement, du transport et autres infrastructures économiques, les principales actions réalisées sur la période 2022-2023 visaient à assurer une meilleure pérennité de la circulation sur le réseau routier, notamment, à travers l'auscultation de plus de 28.136 km du réseau routier et l'évaluation de son état structurel et de la surface de la chaussée, la maintenance et l'exploitation du Système d'Information Routière, ainsi que le système de gestion des incidents sur le réseau routier, et du relevé visuel, l'amélioration de la qualité des équipements et la rénovation du parc de matériel des travaux publics à travers l'acquisition du matériel des travaux publics afin d'assurer la viabilité routière. Au titre de l'année 2024, les principales actions prévues sont centrées autour de la poursuite des travaux d'auscultation du réseau routier et d'évaluation de l'état structurel et de la surface de la chaussée, la modernisation des équipements d'auscultation, le renforcement de la disponibilité du matériel des travaux publics, ainsi que la digitalisation des services rendus aux utilisateurs.

Par ailleurs, au niveau du domaine des activités récréatives, les SEGMA s'y rapportant, au titre de l'année 2022-2023, ont poursuivi la réalisation de leurs plans d'actions via, notamment, la réalisation des activités sportives et culturelles, l'amélioration des conditions d'accueil et l'aménagement des espaces sportifs et culturels. Au titre de l'année 2024, ces SEGMA œuvreront à l'amélioration des services rendus via la mise à niveau de leurs espaces, l'acquisition de nouveaux matériels, l'organisation des campagnes de sensibilisation des citoyens et le renforcement de la communication numérique.